



TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

La réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage introduite par la loi « Avenir Professionnel » du 5 septembre 2018 a modifié les règles applicables à l'ensemble du financement de la formation professionnelle.

Désormais les entreprises doivent verser :

Une contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance (CUFPA) comprenant la contribution FPC et 87 % Taxe Apprentissage.

Puis un « solde 13% » de la taxe d'apprentissage, directement aux écoles habilitées (figurant sur les listes d'habilitation préfectorales).

La MFR Val de Logne est habilitée à percevoir ce « solde de 13% ».

Méthode de calcul de « solde 13% » de la TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

- La masse salariale de 2020 X 0,68 % (taxe apprentissage) X 13% = « Solde 13% »
- Ce solde doit être versé à une école habilitée.
Les CFA ne peuvent recevoir directement le « solde 13% ». Seuls les versements en nature à un CFA peuvent se déduire du « solde 13% » (uniquement des matériaux/matériels pédagogiques)

Vous pouvez effectuer votre paiement dès à présent, celui-ci devant nous parvenir avant le 31 mai.

CODE UAI : **0441827X - MFR Val de Logne - LEGE**

Contre votre règlement, nous vous ferons parvenir un reçu libératoire conformément à la législation en vigueur

Pour toutes informations complémentaires nous contacter par téléphone au **02 40 26 35 35**



ENGAGEMENT DE VERSEMENT « SOLDE 13% » TA

CODE UAI : 0441827X MFR Val de Logne

Raison sociale :

SIRET :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Contact pour la taxe d'apprentissage :

Tel : Mail :

Montant du versement total:euros

Par chèque à l'ordre de la MFR Val de Logne, pour un montant de.....Euros.

Par Virement bancaire

IBAN [FR76 1444 5004 0008 0062 6966 006]

BIC CEPAFRPP444

au profit de la MFR Val de Logne, pour un montant de.....Euros.

En nature au profit de MFR CFA VAL DE LOGNE, pour un montant de.....Euros.

Pour nous permettre de suivre votre contribution, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce document dûment complété, et accompagné le cas échéant, de votre règlement à :

**MFR Val de Logne
7 rue du Bocage – 44650 LEGE**

**Fait à
Le
Cachet et signature**